Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté

Conservation partagée jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté
Mode d'emploi et calendrier détaillé des opérations 2025

En 2025, les échanges de livres se baseront sur le document « Qui conserve quoi 2024 ».

Avant le 31 janvier 2025

L'Agence Livre & Lecture envoie le document « Qui conserve quoi - 2024 » à tous les partenaires du plan (bib. de conservation et bib. participantes).

Avant le 21 mars 2025

Envoi des propositions de titres par les bibliothèques participantes (BP) aux établissements de conservation (BC).

Les BP sont invitées à signaler, au moment des propositions de titres, les ouvrages très abîmés. Il ne s'agit pas d'établir un descriptif systématique de l'état de chacun des livres proposés, mais d'alerter la BC qu'un livre est en très mauvais état. Ainsi, la BC pourra choisir, si un même titre lui est proposé plusieurs fois, en fonction de l'état du document. Merci également de veiller à mentionner les dates d'édition des titres proposés à la conservation.

Attention : il se peut qu'un ouvrage soit attribué à la fois à un éditeur, une collection, un auteur, un genre et un thème. Dans ce cas, la hiérarchie retenue est la suivante :

1 – Éditeur,
2 – Collection,
3 – Auteur/illustrateur,
4 – Genre,
5 – Thème.

Avant le 9 mai 2025

Les bibliothèques de conservation (BC) signalent aux bibliothèques participantes (BP) les titres qu'elles souhaitent recevoir en don pour la conservation. Cette opération devra avoir lieu avant tout transfert de documents.

Avant le 23 mai 2025

Préparation des cartons de livres par les bibliothèques participantes (BP) en prenant soin :

- d'insérer dans chaque carton la liste des ouvrages donnés,
- de coller sur le carton le bordereau de transfert de collection ou, à défaut, d'indiquer lisiblement sur chaque carton le nom de la BC destinataire,
- de ne pas constituer des cartons de livres trop lourds !
- d'indiquer à l'Agence le nombre de cartons constitués pour lui permettre d'évaluer la quantité de livres à transférer.

Du 26 mai au 3 juin 2025

En Bourgogne : les bibliothèques participantes (BP) déposent les cartons auprès de la bibliothèque départementale dont elles dépendent.

En Franche-Comté : les BP déposent les cartons auprès de la Médiathèque départementale du Doubs.

Lors du dépôt, les colis devront être triés par département destinataire.

Du 4 au 6 juin 2025

L'agence Livre & Lecture redistribue les cartons dans les bibliothèques départementales.

Du 9 au 13 juin 2025

Les bibliothèques de conservation (BC) récupèrent les cartons qui leur sont destinés. En Bourgogne : dans leur bibliothèque départementale ; en Franche-Comté : à la Médiathèque départementale du Doubs.

Début novembre 2025

L'Agence livre & Lecture envoie à tous les partenaires le tableau de propositions de nouveaux titres à inscrire au plan.

Décembre 2025

Réunion du comité de pilotage pour déterminer les nouvelles propositions de conservation pour l'année 2026.